

Prilly, le 24 février 2025

Interpellation : structure de pilotage de l'audit COMPAS

Le 10 février 2025, la Municipalité nous présentait sa synthèse des mesures d'amélioration de l'audit COMPAS. La présentation faite ne parlait ni de la structure mise en place pour les changements, ni de planning si ce n'est pour nous informer que « cela prendrait du temps ».

Le PSIG estime qu'un projet de cette envergure, si nous voulons qu'il porte ses fruits (la commune a tout-de-même investi une somme conséquente pour la réalisation de ce mandat) doit, avant le démarrage, bénéficier de la mise en place d'une structure solide et efficiente du mode de travail.

Nous pensons qu'il ne s'agit pas de « bricoler » des améliorations ici ou là, mais bien de profiter de cette opportunité pour motiver et fédérer l'ensemble des collaborateurs, des chefs de service et de la Municipalité autour de ces importants changements. Bien sûr, il y aura des améliorations à mener au sein de chaque dicastère, de chaque équipe, mais ceci doit s'inscrire dans un plan d'ensemble.

Dès lors, et dans un souci d'efficience, nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité a-t-elle prévu de constituer un comité de pilotage ?
2. Si oui, de qui sera-t-il composé ? Si non, pour quelles raisons ?
3. Une aide extérieure est-elle prévue (accompagnement de projet, coaching,... ?)
4. Quel mode de planification de projet avez-vous prévu (audit, p. 34-90) ?
5. Comment pense-t-elle intégrer les aspects financiers dans les changements à mettre en place ?

Nous remercions la Municipalité de ses réponses et vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations.

Olivier Pilet et consorts

Relva Lecher
A. ZG

Psig/24.2.2025/op

[Signature]

[Signature]
[Signature]

[Signature]